



Taxe foncière stable



Port. La directrice du syndicat mixte a annoncé que le port à sec devrait entrer en phase d'essais d'ici le 15 mai.

Une taxe foncière jugée injuste et un port à sec longuement attendu ont été au centre des débats de l'assemblée générale des usagers du port de plaisance de Dieppe samedi après-midi.

Après être revenu sur les différents événements de l'année, Yves Montigny, le président, a déploré l'augmentation des différentes taxes. « *La TVA pour la taxe portuaire, la taxe foncière, la taxe sur le voyage forain, l'écotaxe. Quant au permis pêche, c'est l'Arlésienne. Nous apprécierions un geste ample du syndicat sur la taxe d'installation* », a-t-il lancé à Marie-Dominique Fouchault, la directrice du syndicat mixte du port de Dieppe.

Depuis un an, l'association adhère à la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. (FNPPSF). L'association est un soutien juridique et apporte des informations sur la réglementation de la pêche. « *Il n'existe malheureusement pas encore de comité départemental* », regrette le président. Aujourd'hui, quatre ports seinomarins appartiennent à la fédération.

Cette année, l'association participera une fois de plus à la solitaire du Figaro. « *Une journée sécurité sera organisée en juin avec la SNSM. Et nous ferons une sortie pêche en septembre. Nous poursuivons la tournée des installations.* » À l'occasion de ces annonces, Lucien Lecanu, en charge du Développement économique, a proposé, à l'association, de participer activement « *aux actions de la Ville pour la Fête de la mer. La plaisance est un élément important pour le tourisme. C'est la fête des pêcheurs mais nous associons tous ceux qui sont sur la mer* ».



Une soixantaine de personnes a assisté à l'assemblée générale

La directrice du syndicat mixte a également invité les possesseurs de voilier à participer à la Dieppe Dash, le premier week-end de mai. Quelques anciens participants ont regretté « *de devoir payer à l'arrivée à Brighthon, alors que les Anglais ne paient pas à Dieppe.* ». Pour Marie-Dominique Fouchault, « *il y a probablement une différence entre le port et l'association privée qui organise la course. Nous allons nous renseigner.* »

Vingt-cinq bateaux pour tester le port à sec

Le syndicat mixte du port a ensuite pris le relais pour revenir sur les points de frictions entre plaisanciers et port de Dieppe. En tête des annonces : les premiers essais du port à sec à partir du 15 mai, date d'arrivée du manipulateur de bateaux qui est en cours de construction. Ils se poursuivront une bonne partie de l'été. Vingt-cinq premiers bateaux expérimenteront la structure qui pourra accueillir, à terme, trois cents petits bateaux. « *Nous avons cent quatre-vingts personnes sur liste d'attente.* » Les utilisateurs devront prévenir vingt-quatre heures à

l'avance les équipes du port afin que le bateau soit mis à l'eau a temps pour qu'ils puissent naviguer. Chaque opération prend une à deux heures. Le bassin Ango, après travaux, sera réaffecté aux bateaux de servitude (gendarmerie), de service (éolien offshore) et aux voiliers. « *Il y a cinq à six ans d'attente.* »

Autre sujet de conflit avec les plaisanciers, la hausse de la taxe foncière l'an passé. « *La réforme 2014 ne satisfaisait pas les ports de la Manche car la taxe ne dépendait pas de la taille du bateau.* » Un nouveau texte, adopté cette année, insère un certain nombre de critères permettant d'abaisser cette taxe en fonction « *de la lourde facture de dragage dans la Manche, qui n'existe pas dans la Méditerranée* », de l'accessibilité à toute heure des bateaux, de l'existence d'un espace parking dans le port, de la présence de commerce, bref de l'attractivité du port et des services offerts. « *La taxe foncière ne devrait pas augmenter cette année* », une nouvelle bien accueillie par les plaisanciers.

M. B.